

diplômés ou avec les membres de leur faculté afin qu'ils recommandent des candidats pour le poste de chercheur adjoint, et maintient ainsi une liaison étroite avec les étudiants avancés qui présentent des possibilités. En outre, la Direction engage chaque été un nombre limité d'étudiants afin de les affecter à des tâches particulières en matière de recherche et pour évaluer leurs aptitudes et stimuler leur intérêt dans les travaux de la Direction.

b) La Direction a découvert que les chercheurs qui réussissent le mieux sont ceux avec lesquels elle a pu établir certaines relations de travail alors qu'ils étaient à son emploi ou qu'ils agissaient à titre d'aides à la recherche au cours de leurs études universitaires ou post-universitaires. En choisissant ces personnes, la Direction s'est fondée sur des méthodes conventionnelles comme l'évaluation des études universitaires, les entrevues avec les candidats, et la consultation des professeurs et des autres membres de la faculté.

c) Les membres du personnel qui possèdent un degré élevé d'aptitude en tant qu'administrateurs de recherches sont faciles à repérer à cause de la nature compacte et intégrée de l'organisme et de la facilité de communication qui en résulte. De plus, une occasion est offerte aux personnes ainsi décelées en leur assignant temporairement des responsabilités administratives durant les vacances ou les périodes de voyage des administrateurs titulaires.

d) Les différences de traitement qui existent entre les chercheurs et les administrateurs de travaux de recherche ne sont pas grandes; un économiste 6 (chercheur), par exemple, a un traitement d'environ 9 p. 100 de moins que celui d'un économiste 7 (administrateur de travaux de recherche). Dans notre Direction, en raison de la diversité